



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 juillet 2009

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA
MISSION POUR L'INSERTION ET POUR
L'EMPLOI (MIPE)

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 10 juillet 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Chantal BARRE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

VIE ASSOCIATIVE

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MISSION POUR
L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE)**

Madame le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

La Mission pour l'Insertion et pour l'Emploi (MIPE), confrontée à des difficultés financières majeures, s'est engagée dans un plan de redressement pour lequel elle a obtenu le soutien de la Ville de Niort, de l'Etat, de la Région Poitou-Charentes, du Département des Deux-Sèvres, de la Communauté d'Agglomération de Niort et de la Communauté de Communes Plaine de Courance.

Ce plan de redressement comporte une réduction des effectifs permanents, une professionnalisation des personnels, une fermeture de l'atelier TRAME, insuffisamment productif, un encadrement rationalisé des autres chantiers, une augmentation des tarifs facturés aux donneurs d'ouvrage, des économies de gestion (réduction des surfaces utilisées et loyer en diminution) et enfin une recapitalisation par des apports exceptionnels en trésorerie.

Ainsi, l'Etat et les collectivités participeront de la manière suivante :

- L'Etat accorde une subvention exceptionnelle de 10 000 € ;
- La Région Poitou-Charentes accorde une subvention exceptionnelle de 30 000 € ;
- Le Département des Deux-Sèvres accorde une subvention exceptionnelle de 50 000 € ;
- La Communauté d'Agglomération de Niort accorde une subvention exceptionnelle de 50 000 € ;
- La Communauté de Communes Plaine de Courance accorde une subvention exceptionnelle de 20 000 € ;
- La Ville de Niort accorde une subvention exceptionnelle de 100 000 € pour permettre à la MIPE de rembourser un prêt de trésorerie consenti en 2009.

Un comité de suivi du plan de redressement composé des différentes parties sera mis en place.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- transformer l'avance de trésorerie accordée par délibération n° 59 du 16/02/2009 à la MIPE, en subvention exceptionnelle d'un montant équivalent soit 100 000 € ;
- inscrire les crédits au budget 2009 au compte 6745 et effectuer les opérations comptables pour solder l'avance consentie (compte 274) ;
- dire qu'en conséquence l'échéancier, défini dans la délibération n° 59 du 16/02/2009 et retranscrit dans la convention du 19/02/2009 consécutive à la délibération, devient caduc ;
- approuver la convention avec les différentes parties au plan de redressement et autoriser Madame le Maire à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD